

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 1 décembre 2023

N° 2023-536

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESOUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE

M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY

M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO

Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT

M. Dominique ALCALA à M. Max COLES

Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE

Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU

M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06 Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18

M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02

Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12

M. Jérôme PESCINA à M. Franck RAYNAL à partir de 17h

M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45

M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESCINA de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27

M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41

Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35

M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42

Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35

Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37

M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15 M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55

M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30

M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30

Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h

M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45

Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20

M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30 Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h

M. Gwenaël LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35

M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50

M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56

M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40

M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35 M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45

M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59 M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de 18h18 M. Thierry TRIJOULET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 1 décembre 2023	Délibération
Direction circulation et stationnement	
Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique	N° 2023-536

Aires de covoiturage - Convention Autoroute du Sud de la France/Bordeaux Métropole sur création d'aires de covoiturage à Saint-Vincent-de-Paul - Décision -Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le contrat de plan conclu entre l'Etat et Autoroute du Sud de la France (ASF) le 21 novembre 2018 retient la création par ASF de 4 500 places de covoiturage grâce à des financements croisés entre le gestionnaire d'autoroute et les collectivités concernées.

Au regard des études engagées par ASF et compte tenu de la politique de mobilité et des enjeux de covoiturage, la Métropole a décidé, par délibération n°2020-417 du 27 novembre 2020, de la conclusion de conventions relatives à la réalisation de deux aires de covoiturage avec participation financière de la Métropole.

Suivant conventionnement, le premier projet situé à Ambarès-et-Lagrave sur un foncier ASF au niveau de l'échangeur 42 de l'autoroute A10, a été réalisé avec un financement global de Bordeaux Métropole (30%) et ASF (70%). Ce site de 70 places a été mis en service en septembre 2021.

Le second projet concernait la création d'une aire d'une capacité de 40 places située sur la commune de Saint Vincent de Paul sous le viaduc de la Dordogne, au niveau de l'échangeur 41 de l'autoroute A10 suivant la même répartition de financement que l'aire d'Ambarès. Cependant, ce projet a été abandonné avant conclusion de la convention, à la suite d'un avis défavorable de la Préfecture, en raison d'une incompatibilité avec le Plan de Prévention du Risque d'Inondations (PPRI).

ASF ne disposant pas d'autre réserve foncière dans ce secteur, un nouveau projet a été défini sur une parcelle communale mise à disposition par la commune de Saint-Vincent de Paul. La convention conclue entre l'ASF et la Mairie de Saint-Vincent de Paul prévoit ainsi la réalisation d'une aire de 40 places, réalisée et financée à 100% par ASF conformément au plan d'Investissement Autoroutier (PIA). Cette aire représente un investissement estimé à 320 000 € HT aux conditions économiques de 2016 et sera ouverte à la circulation publique à l'achèvement des travaux en 2024.

Outre cet aménagement de base et en concertation avec Bordeaux Métropole, des aménagements complémentaires non prévus au PIA (hors financement ASF) ont été définis :

- 2 bancs;
- 5 arceaux à vélos ;

- 2 places motos.

Le projet de convention qui vous est soumis prévoit le financement à 100 % par Bordeaux Métropole de ces 3 équipements pour un montant total de 3 312,67 € HT (valeur 2016), soit un montant réactualisé selon conditions économiques de 2023 à 4 184,77 € HT (actualisation suivant index travaux Publics TP01 base 2010 juillet 2023)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5217-2,

VU le décret n°2018-959 du 6 novembre 2018 approuvant le dix-septième avenant à la convention passée entre l'Etat et ASF pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes et au cahier des charges annexé à cette convention,

VU le dix-septième avenant à la convention passée entre l'État et ASF pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes et au cahier des charges annexé à cette convention, ci-après désigné sous le vocable le « Dix-septième avenant »,

VU le contrat de plan 2017-2021 conclu entre l'État et ASF en date du 21 novembre 2018, ciaprès désigné sous le vocable le « Contrat de Plan »,

VU la délibération n°2020-417 du 27 novembre 2020 du conseil de la Métropole portant notamment sur la réalisation d'une aire de covoiturage à Saint Vincent de Paul par ASF avec participation financière de la Métropole,

VU la Convention portant sur la réalisation et le financement des aménagements de base d'un nouveau projet d'aire de covoiturage de 40 places conclue entre ASF et la commune de Saint Vincent de Paul, ci-après désignée sous le vocale la « Convention Principale »,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT les études engagées par ASF sur le potentiel et la faisabilité d'aires de covoiturage, la politique de mobilité de Bordeaux Métropole et les enjeux de covoiturage,

CONSIDERANT la définition d'un nouveau projet d'aire de covoiturage à Saint-Vincent de Paul, en substitution du premier projet validé par délibération du Conseil de la Métropole n° 2020-417 en date du 27 novembre 2020 et abandonné suivant avis défavorable de la Préfecture ;

CONSIDERANT la convention principale signée entre ASF et Saint Vincent de Paul portant sur la réalisation et le financement des aménagements de base de cette aire par ASF sur domaine communal.

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des aménagements complémentaires sur le projet défini non pris en charge par le plan d'investissement autoroutier,

CONSIDERANT le projet de convention de partenariat – aménagements complémentaires – portant sur le parking de covoiturage de Saint Vincent de Paul échangeur n°41 ci-annexée,

DECIDE

<u>Article 1</u>: d'approuver les termes de la convention de partenariat – aménagements complémentaires – portant sur le parking de covoiturage de Saint Vincent de Paul échangeur n°41 ci-annexée,

Article 2 : d'attribuer une participation financière globale de 4 184,77 € HT aux conditions économiques de juillet 2023, en faveur de la société ASF, pour la réalisation des aménagements complémentaires sous maîtrise d'ouvrage ASF concernant l'aire de Saint Vincent de Paul d'une capacité de 40 places prévue à la Convention Principale conclue entre ASF et la commune de Saint-Vincent de Paul.

<u>Article 3</u> : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, dont ceux précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal, au chapitre 204, article 20421, fonction 844 des exercices budgétaires correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023

Pour expédition conforme,

le Vice-président,

DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH